

# OGEC ECOLE SAINT JEAN

Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association

661 Avenue Charles Albert

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tél : 04 79 25 41 67 - o-g-e-c-saint-jean@orange.fr



## Règlement Financier (Année scolaire 2022-2023)

### 1 - La contribution des familles.

#### LA CONTRIBUTION COMPREND :

- FRAIS DE SCOLARITE
- ACTIVITES ANNEXES
- COTISATION DIOCESAINE
- MUTUELLE ST CHRISTOPHE

Cette scolarité sera calculée **en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales du mois d'août** (téléchargeable sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et à remettre avant le 09 septembre 2022. Avec la présentation de cette attestation, nous appliquerons le barème suivant pour l'année et par enfant.

Aucune modification ne sera effectuée en cours d'année même si un nouveau quotient familial vous aura été reconnu.

Tranche 1	Inférieur à 548 €	<b>570 €</b>
Tranche 2	De 549 € à 805 €	<b>600 €</b>
Tranche 3	De 806 € à 1 085 €	<b>640 €</b>
Tranche 4	De 1 086 € à 1 370 €	<b>690 €</b>
Tranche 5	De 1 371 € à 1 900 €	<b>716 €</b>
Tranche 6	De 1 901 € à 2 500 €	<b>741 €</b>
Tranche 7	Supérieur à 2 500 € ou non fourni au 09/09/22	<b>781 €</b>

#### • CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES FRATRIES

Pour un autre enfant scolarisé dans l'établissement, une remise est accordée sur la contribution fixe, à hauteur de :  
10% pour le deuxième ;  
15% pour le troisième ;  
20 % pour le quatrième.

**Frais de 1<sup>ère</sup> inscription : 40 €**

Pour chaque niveau de classe, une liste de fournitures vous sera adressée au mois de juin, accompagnée d'une proposition de commande groupée.

### 2 - Les Services :

#### • Restauration Scolaire :

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe dès la rentrée.

**La réservation et l'annulation se font sur le site école directe jusqu'au matin 9h dernier délai.**

cantine : **7€ le repas.**

Pour les enfants s'engageant sur un **abonnement 4 jours/semaine à l'année**, le repas sera au tarif de 6.50€. Pas de remboursement en cas d'absence mais l'annulation du repas restera obligatoire afin de limiter le gaspillage alimentaire.

- **Garderie :**

La garderie fonctionne tous les jours de classe dès la rentrée.

**La réservation et l'annulation se font sur le site Ecole Directe jusqu'au matin 9h dernier délai.**

Garderie du matin **7h30-8h15 : 1.50 € le passage.**

Garderie du soir **16h45-18h30 dernier délai : 3.50 € le passage.**

Pour les enfants s'engageant sur un **abonnement 4 jours/semaine matin et soir à l'année**, la garderie sera au forfait annuel de 500€.

Pas de remboursement en cas d'absence mais l'annulation de la garderie restera obligatoire dans un souci d'organisation.



**Tout dépassement d'horaire sera facturé 20€ par jour et par famille.**

- **Etudes Surveillées :**

L'étude fonctionne tous les jours de classe à partir du 5 septembre, **de 16h45 à 18h15**, soit 30 mn de plus que les autres années pour permettre aux enfants de terminer leurs devoirs dans les meilleures conditions.

Les enfants sont à récupérer à la fin de l'étude à 18h15.

**La réservation se fait lors d'une permanence au secrétariat chaque dernier vendredi du mois de 16h30 à 17h30.**

**selon les places disponibles, vous pouvez inscrire votre enfant pour le jour, la semaine, le mois, le trimestre ou l'année.**

Le nombre de places étant limité, pensez bien à annuler en cas d'absence **sur le site Ecole Directe jusqu'au matin 9h dernier délai.**

Etude : **4 € par jour.**

- **La Pastorale :**

Une information vous sera faite lors de la réunion d'information de rentrée à laquelle vous serez invités par le Chef d'Etablissement.

Vous aurez alors la possibilité d'inscrire vos enfants à la catéchèse.

- **Activités artistiques :**

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à diverses activités artistiques proposées par l'école en partenariat avec « studio alpes académie », descriptif en pièce jointe.

- **Apel :**

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'école catholique (OGEC) et des pouvoirs publics.

Elle participe activement à l'animation et la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. Pour l'année 2022/2023, la cotisation à l'apel est de 22€ par famille, 11€ si un de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement de l'enseignement catholique.

Le règlement se fait à l'inscription et sera notifiée sur la facture de septembre.

## **Modalités Financières**

Selon votre dossier administratif, vous recevrez votre relevé annuel au mois de septembre 2022.

Deux possibilités de règlement pour ce relevé :

- Par prélèvement automatique au 10 de chaque mois d'octobre 2022 à juillet 2023, mode de règlement privilégié.
- Par chèque au 15 octobre, 15 janvier, 15 avril.

Toute demande de paiement par prélèvement et/ou changement de compte bancaire doivent nous être signalés et accompagnés du mandat SEPA signé et du R.I.B. avant le 1er de chaque mois pour être pris en compte.

En cas de rejet de prélèvement ou d'impayé, une facture complémentaire vous sera éditée.

Elle comprendra systématiquement un forfait de 15€ incluant les frais bancaires et les frais de traitement administratif.

### **Pensez y :**

Nous vous rappelons que les frais de garderie des enfants de moins de 6 ans peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôts selon les conditions décrites sur

[Impôt sur le revenu - Frais de garde d'enfant hors du domicile \(crédit d'impôt\) | service-public.fr](#)